

Département du Jura



Arrondissement de SAINT-CLAUDE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 03 juillet 2024

Étaient présents : Délégués de MAISOD, Mme Delphine BARTHET (titulaire) et Mme Céline GROS, Présidente, Délégués de MEUSSIA, Mme Céline COLAS et M. Maxime BALLAUD (titulaires), Délégués de CHARCHILLA, M. Jérôme SMANIOTTO, Vice-Président, Mme Joëlle FRANTZ (titulaire), Délégués de COYRON, M. Olivier GAMBEY (titulaire),

Présent(s) Invité(s) : Mme Angélique SWIT, représentant des parents d'élèves, M. Yohan MARÉCHAL, Directeur école de MEUSSIA,

Absent(s) et/ou Excusé(s) : Mme Christelle CARROZ (délégué de COYRON)

Pouvoir(s) reçu(s) :

Secrétaire de séance : Mme Delphine BARTHET

Début de la séance : 20 H 00

Approbation du dernier compte-rendu :

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil Syndical s'ils ont des observations à apporter au compte-rendu du 10 avril 2024.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mot de la Présidente aux élus

Lecture de l'ordre du Jour

Madame la Présidente donne lecture de l'ordre du jour au Conseil Syndical :

- FINANCES :
 - Devis séances piscine à BELLECIN
 - Revalorisation du tarif de garderie
- RENTRÉE 2024/2025 :
 - Point sur les effectifs (écoles)
 - Point sur les effectifs cantine/garderie
- ACCOMPAGNEMENT EN CLASSE :
 - Point sur les heures d'accompagnement en CP
- Question(s) Diverse(s)

ORDRE DU JOUR

BELLECCIN : APPROBATION DE DEVIS – SÉANCES PISCINE ET TRANSPORT

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée, les dates prévues pour les séances de piscine pour la rentrée 2024/2025 et présente les devis reçus et analysés en mairie, pour les 6 séances de piscine qui auront lieu durant l'année scolaire 2024/2025 comme suit :

POUR LES SÉANCES DE PISCINE

- CENTRE SPORTIF DE BELLECCIN : Devis du 29/05/2024

6 séances, soit location du bassin surveillé (4 lignes d'eau / séance) + Maître-nageur (1 h/séance)

DESCRIPTION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Location ligne d'eau surveillée (/ heure)	24	25.00 €	600.00 €
Mise à disposition d'un maître-nageur (/ heure)	6	25.00 €	150.00 €
Créneau piscine surveillée 45 (/ personne)		4.20 €	
TOTAL			750.00 €

- TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ : Délibération N°165/2022 en séance du 14/12/2022

6 séances, soit location du bassin surveillé

DESCRIPTION PISCINE D'ARINTHOD	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Tarif des activités du bassin nautique à compter du 1 ^{er} janvier 2023			
Autres établissements scolaires (écoles, collèges, lycées)	6	51.00 €	306.00 €
TOTAL			306.00 €

POUR LES TRANSPORTS**DESTINATION : BASE NAUTIQUE DE BELLECCIN – SÉANCES EN SEPTEMBRE**

- TRANSARC : Devis n°87899 du 31/05/2024

QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
6	175.00 €	1 050.00 €

DESTINATION : BASE NAUTIQUE D'ARINTHOD – SÉANCES EN MARS

- TRANSARC : Devis n°88555 du 02/07/2024

QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
6	190.00 €	1 140.00 €

- ARBOIS TOURISME : Devis n°42441 du 01/07/2024

QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
6	225.00 €	1 350.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'**UNANIMITÉ**,

APPROUVE le devis de Terre d'Émeraude Communauté pour ARINTHOD à la somme de 306.00 €

APPROUVE le devis n°88555 de la Société TRANSARC à la somme de 1 140.00 €

AUTORISE Madame la Présidente à signer tous documents afférant aux dossiers.

GARDERIE : REVALORISATION DU TARIF

Madame la Présidente expose ce qui suit :

La conjoncture a pour conséquence une hausse des coûts de fonctionnement, notamment pour la restauration scolaire. L'augmentation du prix des denrées alimentaires, de l'électricité, du gaz et les augmentations salariales imposées font que le prix de revient des repas est en constante évolution, c'est pourquoi le Conseil Syndical a été dans l'obligation de procéder par délibération n°S_2023_0011 en séance du 12/07/2023, à une augmentation du tarif de la cantine fixant le tarif du repas à 7,80 € à compter du 1^{er} septembre 2023, soit une augmentation du tarif de 1,55 €, et avait précisé que le tarif de la garderie serait revalorisé pour la rentrée 2024/2025, conscient des difficultés de chacun en cette période.

Madame la Présidente précise qu'il convient donc de revoir le tarif appliqué pour les services de garderie pour la rentrée 2024/2025,

La nouvelle tarification des services extra-scolaires proposée est la suivante :

TARIF PAR ENFANT	Occasionnel			Mensuel sur 10 mois
	Matin : 2.50 €	Midi : 2.50 €	Soir : 3.50 €	Matin + Soir : 50 €
	<i>Soit une augmentation de 0.50 € le matin, 0.00 € le midi, 0.50 € le soir, et 5 € au forfait sur 10 mois.</i>			

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**, le Conseil Syndical :

- **APPROUVE** la nouvelle tarification proposée ci-dessus à compter du 1^{er} Septembre 2024 pour les services extra-scolaires.

RENTRÉE 2024/2025 : POINT SUR LES EFFECTIFS

Madame la Présidente présente les effectifs des écoles pour la rentrée 2024/2025 comme suit :

- **Effectif au 2 septembre 2024** : 77 élèves

École de Charchilla : 27 élèves, en détail :

TPS		PS :	10	MS :	9	GS :	8
Total élèves							27

École de Meussia : 50 élèves, en détail :

CP	10	CE1 :	11	CE2	6	CM1	12	CM2 :	11
Total élèves									50

*CE2 : Répartition de 3 élèves avec les CE1 et 3 élèves avec les CM1

- **Point sur les effectifs de la cantine et de la garderie :**

CANTINE (moyenne)			
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
32	33	30	30

GARDERIE (moyenne)		
JOURS	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	7.5	14.2
MARDI	6.1	16.1
JEUDI	6	13.4
VENDREDI	6	9

Madame la Présidente informe l'assemblée que deux demandes ont été effectuées pour des rentrées en TPS en janvier 2025, et précise qu'elle a contacté Mme CARLU, référente du secteur de l'académie pour lui faire part des difficultés rencontrées pour l'organisation des classes suite à la fermeture de classe.

Le Conseil Syndical **DÉCIDE** d'attendre l'automne pour se prononcer sur les demandes de TPS en janvier 2025, permettant ainsi d'avoir une vision plus réelle de la situation de la classe de CHARCHILLA.

AGENTS : ACCOMPAGNEMENT EN CP

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée qu'un agent du SIVOS a été mis à disposition pour un accompagnement dans la classe de CP durant l'année scolaire écoulée, et que cet accompagnement a été apprécié par l'enseignante, mais aussi bénéfique pour les élèves en difficultés. Elle précise que certains élèves ont besoin de plus d'attention et d'explications, d'autres ont un comportement atypique.

Elle souligne la réelle difficulté pour les enseignants de pallier au manquement de l'éducation nationale suite à leur décision de fermer une classe avec l'organisation des classes à triple niveau, rendant l'apprentissage des élèves de plus en plus compliqués, et insiste sur l'importance de la présence de l'agent accompagnant en classe pour le bien-être des élèves.

Par conséquent, Madame la Présidente propose à l'assemblée de réitérer la mise à disposition de l'agent du SIVOS pour l'accompagnement en classe pour la rentrée 2024/2025.

Après échange, le Conseil Syndical **VALIDE** la proposition de Madame la Présidente de réitérer la mise à disposition d'un agent pour l'accompagnement en classe pour la rentrée 2024/2025.

QUESTIONS DIVERSES

ARRÊT MALADIE :

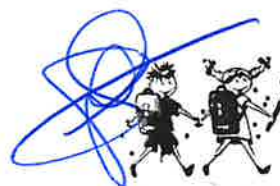
- Suite à l'absence pour maladie ordinaire d'un agent, Madame la Présidente fait le point sur l'organisation effectuée pour pallier à cette absence :
- Audrey BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE a effectué 30 min de plus par jour pendant 4 jours.
- Madame la Présidente a effectué les remplacements quand il y avait besoin.

HEURES DES AGENTS :

- Point sur les heures effectuées ou non par les agents en cette fin d'année scolaire suite aux sorties et à l'arrêt maladie d'un agent.

DÉMISSION D'UN AGENT :

- Madame la Présidente donne lecture de la lettre de démission reçue en mains propres en date du 02 juillet 2024 de Madame Sonia MORNICO. Le préavis de deux mois sera effectué du 02 juillet au 1^{er} septembre 2024. Une annonce pour le recrutement d'un nouvel agent sera prochainement publiée.



S.I.V.O.S En Sapey
Siège social : Maire Siret : 25390629100021
230, route du Pont de la Pyle 39260 MAISOD
03.84.42.32.36 mairie@maisod.fr